

INDESIRABLES

CONDAMNES

Le juge Choquet a condamné, ce matin, à deux ans de pénitencier, un Juif du nom de Ernest Gordon, pour action indécente, en attendant qu'il reçoive du juge Bazin une sentence sur trois autres chefs d'accusation, et à 6 mois de bague, l'Autrichien Nichilai Ruthko, accusé d'avoir infligé de sérieuses blessures à son compatriote Nicholai Yurichunck.